



REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Les Accueils périscolaires et de Loisirs sont des espaces collectifs de loisirs éducatifs. Ils ont pour vocation de proposer des activités d'initiation et de découverte dans divers domaines, artistiques, culturels et sportifs et ce, en cohérence avec le projet éducatif de la structure. Chaque Accueil met en application un projet pédagogique partagé par l'ensemble de l'équipe d'animation.

Le présent Règlement Intérieur tient à préciser les droits et obligations des enfants et de leurs parents qui s'engagent, en le signant, à le respecter.

I) Les accueils Périscolaires sous notre charge

L'association des Coqs Rouges prend en charge les enfants de trois écoles maternelles et deux écoles élémentaires.

Les enfants sont accueillis tout au long de l'année, ils ont le droit à un programme varié, avec des jeux, des activités sportives, des activités d'éveil, des sorties, et plein d'autres loisirs adaptés à leur âge.

Les enfants âgés de 3 ans (avant le 31 décembre de l'année scolaire), sous réserve qu'ils soient propres.

Accueils Périscolaires maternels :

- Ecole Maternelle Argonne : Passage Brian 33000 Bordeaux, pause méridienne, périscolaire du soir, mercredis et vacances scolaires (**sauf vacances de Noël et le mois d'août**)
- Ecole Maternelle Solférino : 11, rue de Solférino 33000 Bordeaux, pause méridienne, périscolaire du soir, mercredis et vacances **seulement le mois de juillet**.
- Ecole Maternelle Yser : 150 cours de l'Yser 33800 Bordeaux, pause méridienne, périscolaire du soir, mercredis et vacances scolaires (**sauf vacances de Noël et le mois d'août**)

Accueils Périscolaires élémentaires :

- Ecole élémentaire Henri IV : 11, rue de la Miséricorde 33000 Bordeaux, périscolaire matin et/ou soir, pause méridienne et mercredis.
- École élémentaire Saint-Genès : 160, rue de Saint-Genès 33000 bordeaux, seulement les mercredis.

II) Inscriptions – Tarification - Réservations - Annulations

L'inscription :

→ Les inscriptions se font en ligne sur l'espace Famille iNoe : [Espace Famille iNoe](#)

La famille doit créer un compte pour tout nouvel inscrit ou mettre à jour les renseignements sur son espace famille.

Le téléchargement des documents demandés sur l'espace famille pour validation du dossier doit aussi être renouvelé pour la nouvelle année si l'enfant est déjà inscrit.

La famille doit faire l'inscription aux différents accueils souhaités (mercredis, vacances, accueils périscolaires matin et/ou soir, pause méridienne) en ligne sur l'espace famille dès que la totalité des documents sont validés.

Une fois l'inscription finalisée, tout changement de situation doit être par la suite signalé au secrétariat des Coqs Rouges (adresse, n° de téléphone, problèmes de santé...).

La tarification :

Chaque année, le Conseil d'Administration définit la grille tarifaire applicable aux adhérents. Le montant demandé aux familles dépend de leur situation financière, appréciée à partir du quotient familial communiqué par la Ville de Bordeaux au 1er janvier. Lorsque cette information n'est pas disponible, une évaluation est réalisée par l'association sur la base des pièces justificatives de revenus transmises par la famille (facture de restauration 2026 ou avis d'imposition 2024-2025). Si les documents nécessaires ne sont pas fournis, le tarif correspondant à la tranche la plus élevée sera retenu.

Les tarifs dépendent d'une formule définie par la ville de Bordeaux. Un simulateur est disponible via le lien suivant : [Calculer les tarifs famille](#)

La réservation :

Mercredis et vacances scolaires :

Les réservations se font en ligne sur l'espace famille iNoe, le règlement doit être fait dès que la place est attribuée.

L'accueil de loisirs dispose de places limitées, et leur attribution est faite dans la limite des places disponibles, et du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.

Des critères de priorisation sont pris en compte pour l'attribution de ces places avec comme objectif de garantir la mixité sociale et la qualité éducative des accueils de loisirs :

- Résidence à Bordeaux,
- Proximité (habitation/scolarisation),
- Situation de la famille (le soutien de l'activité professionnelle du ou des parents, le soutien de la parentalité, accueil fratries,...),
- Situations urgences

Accueils Périscolaires :

Les réservations pour les accueils périscolaires (matin et/ou soir) se font en ligne via l'Espace Famille iNoe.

Deux types de formules sont proposés :

- Formule "Irrégulier" à la demi-heure (à la présence), ne nécessite aucune réservation.
→ Facturation sur les heures réellement effectuées, avec une facturation émise tous les 15 de chaque mois, (ex : les présences de septembre sont facturées le 15 octobre)
- Formule "Forfait annuel" à la demi-heure matin et/ou soir, basée sur une présence régulière les 4 jours de la semaine et se fait en ligne sur l'espace famille.
→ facturation est immédiate.

L'accueil du matin est uniquement proposé aux enfants d'écoles élémentaires.

Modalités de paiement :

Le règlement se fait selon deux méthodes :

En ligne : par carte bancaire

Au siège des Coqs Rouges par : chèques, espèces, ticket CESU, chèques ANCV.

Les impayés :

Les Coqs Rouges se réservent le droit de refuser une inscription en cas de situation financière non soldée.

Annulation et remboursements possibles :

Mercredis et vacances :

La réservation implique le respect du fonctionnement à la journée. Toute demande de dérogation à ce fonctionnement (départ anticipé pour un anniversaire, un arbre de Noël, une autre activité...) vaut annulation de la journée réservée.

Les seuls critères permettant un accueil partiel sur la journée et sous réserve que le programme de la journée le permette : un rendez-vous médical communiqué au moins un jour avant au.à la responsable de l'accueil (un justificatif médical au nom de l'enfant peut être demandé). Le. la responsable de l'accueil n'est pas tenu d'accueillir l'enfant si l'annonce est effectuée par la famille le jour-même.

- a) **Annulation ponctuelle prévisible** : elle doit être signalée au secrétariat des Coqs Rouges par écrit (exemple : courriel) dès que possible afin que la place bénéficie à une famille en liste d'attente.
- b) **Annulation ponctuelle le jour-même** : elle doit être signalée tout de suite par téléphone au.à la responsable de l'Accueil.

Cas d'une annulation ponctuelle pour convenance personnelle :

- **Mercredis** : remboursement possible de 5 mercredis maximum si un préavis de 8 jours a été respecté à chaque annulation.
- **Vacances scolaires** : Aucune annulation pour convenance personnelle n'est remboursée.

Cas d'une absence de l'enfant pour raison médicale :

La journée sera remboursée ou reportée si un certificat médical au nom de l'enfant est transmis au secrétariat des Coqs Rouges 4 jours maximum après l'absence de l'enfant.

La prise d'un rendez-vous médical n'est pas considérée comme un motif valable d'annulation, toute absence sera facturée.

c) Annulation définitive de tous les mercredis réservés jusqu'à la fin de l'année scolaire :

Elle doit être signalée au secrétariat des Coqs Rouges par écrit (exemple : courriel), les mercredis annulés seront remboursés sur justificatif de mutation, perte d'emploi ou déménagement moyennant un préavis de 8 jours.

Accueil périscolaire :

Pas de modification possible (NON MODULABLE).

Seul remboursement possible : annulation définitive du forfait périscolaire signalée au secrétariat des Coqs Rouges par écrit (exemple : courriel). Les périodes annulées seront remboursées sur justificatif de mutation, perte d'emploi ou déménagement moyennant un préavis de 8 jours.

III) Fonctionnement et horaires d'ouvertures de nos accueils

Accueil de loisirs (mercredis/vacances) :

Les Accueils de Loisirs fonctionnent à la journée (le mercredi pendant les semaines de classe et du lundi au vendredi pendant les vacances), hors jours fériés.

Le repas et le goûter sont inclus dans le tarif de la journée, le programme des activités est affiché sur le lieu de l'accueil.

Les heures d'ouverture et de fermeture sont : 8h00 (limite d'arrivée : 9h15)

18h00 (limite de départ : 17h15)

L'horaire de fermeture est élargi à 18h30 uniquement pour les mercredis sur les écoles Argonne, Solférino et Yser.

Accueil périscolaire :

L'arrivée et le départ de votre enfant sont enregistrés sur une tablette tenue par le personnel encadrant.

Tout dépassement du créneau réservé sera facturé au tarif « irrégulier ».

La famille doit fournir un goûter pour son enfant.

Maternelle :

L'accueil des enfants se fait sur l'école, les animateurs prennent en charge les enfants à la sortie de la classe.

La famille doit cocher son enfant le matin sur la liste affichée devant la classe, pour notifier la présence de l'enfant en périscolaire le soir.

Elémentaire :

Les enfants doivent se présenter auprès des animateurs, à la sortie de la classe, pour être cochés présents.

Pause Méridienne :

Elle correspond au temps de la pause du midi ; pendant ce temps, avant ou après le repas, des activités sont proposées aux enfants qui souhaitent participer.

En maternelle pour les enfants en Moyenne et Grande Section : coin bulle, activités calmes et reposantes.

En élémentaires pour tous les niveaux : activités diverses.

IV) Équipe pédagogique et techniques

L'équipe d'animation est composée de personnels qualifiés :

- Des responsables titulaires du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) ou d'un diplôme équivalent,
- Des animateurs diplômés du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ou de qualifications équivalentes,
- Un.e agent.e de service pour assurer le Service Repas et l'entretien des locaux le mercredi.
- Ponctuellement, des intervenants extérieurs qualifiés dans leurs domaines de compétence (artistique, culturel, sportif...).

Cette organisation garantit un encadrement de qualité, conforme à la réglementation en vigueur.

Tous les adultes en contact régulier avec des mineurs sont déclarés auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) via les fiches réglementaires.

Conformément à la réglementation en vigueur, les taux d'encadrement sont les suivants :

- Pour les mercredis et les vacances scolaires :
 - o En maternelle : 1 animateur pour 8 enfants
 - o En élémentaire : 1 animateur pour 12 enfants
- Pour les accueils périscolaires (matin, midi et soir) :
 - o En maternelle : 1 animateur pour 14 enfants
 - o En élémentaire : 1 animateur pour 18 enfants

V) Entrées et Sorties

A leur arrivée (matin ou soir), les parents doivent se présenter aux animateurs afin que l'arrivée et le départ de l'enfant soient bien enregistrés.

Si une tierce personne, outre la ou les personne(s) mentionnée(s) sur la Fiche d'Inscription est chargée de récupérer un enfant, elle doit y être autorisée par écrit par les parents (autorisation signée et remise à l'équipe d'animation) et, enregistré via l'espace famille iNoé dans « autorisations ».

Il sera demandé une pièce d'identité à cette tierce personne lors de sa venue. Aucun enfant ne peut quitter seul un accueil sans l'autorisation écrite et signée de ses parents (uniquement les élémentaires).

Les horaires de fonctionnement doivent être respectés. Nous remercions les parents désireux d'une conversation avec le.la responsable d'arriver assez tôt pour que ce dernier puisse échanger avec eux et être libre à l'heure de fermeture de l'Accueil.

Au-delà de l'heure de fermeture de l'Accueil, les locaux seront fermés et tout enfant attendra devant l'établissement en compagnie du.de la responsable, anormalement réquisitionné. Dans ce cas, tout appel sur le téléphone de l'Accueil sera le bienvenu pour signaler l'heure prévisible d'arrivée. Cet appel téléphonique rassurera l'enfant et le.la responsable et les fera patienter en connaissance de cause.

Tout retard entraînera une pénalité de 35 € par enfant et par demi-heure entamée. Des retards répétés pourront conduire à une exclusion temporaire de l'accueil.

La collaboration des parents est appréciée dans le cadre des mesures de sécurité Vigipirate, en refermant derrière eux les portes d'accès aux Accueils.

VI) Sécurité

Il est interdit :

- De fumer et de boire de l'alcool dans l'enceinte des bâtiments,
- De laisser entrer des animaux,
- D'apporter des objets dangereux,
- De rentrer dans les salles qui ne sont pas réservées aux accueils de loisirs.

Il est demandé :

- De marquer les vêtements et sac au nom de l'enfant,
- De prévoir un change pour les enfants des accueils de loisirs maternels (3-6 ans),
- De ne pas apporter de bijoux, téléphones portables, jouets et autres objets de valeur.

Les Coqs Rouges déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'échanges, de pertes ou de détériorations des objets non recommandés ci-dessus.

L'équipe d'animation a le devoir de refuser à une personne en état d'ébriété/ou un mineur « non responsable » de récupérer l'enfant au titre de la mise en danger de celui-ci. En cas d'indisponibilité d'une autre personne autorisée à venir chercher l'enfant, les services de police seront contactés.

VII) Sorties pendant les temps périscolaires et extrascolaires

Pendant les sorties éducatives, le trajet peut être réalisé à pied, en transports en commun (bus, tramway, bateau de TBM, train) ou par un moyen de transport réservé par l'association (autocar, minibus, vélo). Lors de grandes sorties, chaque enfant d'école maternelle porte un gilet de sécurité avec un badge portant son nom, prénom et le numéro de téléphone du.de la responsable de l'accueil de loisirs.

VIII) Hygiène - Santé

Aucun enfant n'est admis en cas de maladie contagieuse ou d'état maladif avéré (maux de tête, vomissements, toux prolongée, maux de gorge, douleurs d'oreille, douleurs abdominales...).

Aucun traitement médical ne pourra être administré sans ordonnance.

Pour tout enfant pour lequel un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) aura été réalisé avec l'école, ce P.A.I. doit être communiqué par la famille au responsable de l'Accueil.

Quand la présence de poux est signalée, les parents doivent prendre les dispositions d'hygiène nécessaires.

En cas d'état maladif ou de blessure se produisant dans la journée, après avoir mis l'enfant au calme et prodigué les premiers soins, le responsable de l'accueil contacte la famille pour l'en informer et lui demander de venir chercher son enfant dès que possible.

En cas d'urgence médicale, conformément à la fiche sanitaire remplie par la famille, le responsable de l'accueil fait appel aux services de secours.

L'accueil est chargé du suivi sanitaire au regard des renseignements mentionnés par les parents sur l'espace famille iNoe.

L'accueil a un cahier d'infirmerie tenu à jour sur lequel tout accident survenu pendant la journée est décrit.

Une tenue adaptée et une hygiène corporelle correcte nous semblent souhaitables.

IX) Information et participation des parents

L'équipe d'animation prépare et organise les activités proposées aux enfants. Les parents sont invités à consulter les points d'affichage et à échanger avec le responsable de l'Accueil pour prendre connaissance des activités mises en place.

L'ensemble de l'équipe est à la disposition des parents et doit être en mesure de les informer sur le fonctionnement et le déroulement des Accueils.

Pour faciliter la mise en œuvre d'activités exceptionnelles, une implication bénévole des parents, dans la limite de leurs moyens, est susceptible d'être sollicitée. **En cas de sorties incluant le déjeuner, un pique-nique sera demandé aux familles, l'association n'ayant pas la possibilité d'assurer la liaison froide pour les repas habituellement commandés.**

Le présent règlement engage, comme il se doit, l'ensemble des équipes d'animation, ainsi que les enfants et leurs parents, au mutuel respect des personnes, de leur sécurité et de leur intégrité.

Il servira de base à l'élaboration de règles plus spécifiques aux lieux et accueils, et de dialogue entre les équipes et les familles

Audrey MERCADAL
Directrice des Coqs Rouges - 05 56 91 59 68
secretariat@coqsrouges.fr
Siref : 781 843 818 0002

Je certifie avoir pris connaissance du Règlement Intérieur 2026-2027 des Accueils Périscolaires et Extrascolaire et m'engage à le respecter.

NOM – PRENOM du REPRESENTANT LEGAL	SIGNATURE
.....	

Fait à Le